

volailles dans une ferme, on installe leur poulailler dans un local en communication directe, soit avec les étables, soit avec les bergeries, pourvu que les volailles ne soient pas en contact immédiat avec les animaux, afin d'y maintenir une température relativement élevée, sans frais, pendant la saison des froids. Ce conseil est très-important. C'est à cette méthode que sont dus les principaux profits de la basse cour, les œufs frais étant toujours plus chers en hiver que pendant les autres saisons.

Pour touffier les aliments des volailles, on y ajoute des graisses qui ont du piquant, telle que menthe poivrée, etc. Le sarrasin et l'avoine sont aussi doués de propriétés excitantes qui les rendent convenables pour cet emploi.

Colonisation.

Cantons de Pohénégamook, Chabot et autres.

En terminant mon dernier article sur la colonisation dans ces cantons (voir No. 24 de la *Gazette des Campagnes*) j'espérais pouvoir fournir le suivant longtemps avant aujourd'hui, mais des circonstances que je n'ai pu contrôler m'ont arrêté dans l'exécution de mon dessein. Pour plusieurs raisons cependant je ne regrette pas ce contre-temps. Dans l'intervalle écoulé, j'ai eu accès à des documents officiels dont la consultation me met en mesure de donner au public des renseignements plus étendus et plus satisfaisants. Ces jours derniers, le Révé. M. Edouard Roy, curé de St. Eleuthère, paroisse formant partie de ces cantons, me donnait de précieuses informations qui m'ont, à la fois, l'intérêt que ce digne prêtre porte à la cause de la colonisation et les avantages qui sont offerts aux colons dans le Pohénégamook; de sorte que j'ai maintenant le plaisir de continuer mon travail en m'appuyant sur les plus solides témoignages et avec la certitude que mes assertions ne seront pas révoquées en doute.

Pour compléter ce que j'ai déjà écrit au sujet de la fertilité de ce canton, nommé plus haut, je citerai d'abord un extrait du rapport de la Société de colonisation de St. Alexandre, pour l'année 1870 :

"... 124 Arpents, disent les directeurs, ont été défrichés et ensemencés. Il a été semé en blé, orge, seigle et avoine, 161 minots; pois, 3 minots; sarrasin, 1^{er} minot; patates, 103 minots; graine de lin, 10¹/₂ minots.—Ce qui a donné une récolte de 13,791 gerbes de blé, orge, seigle et avoine; 12 voyages de pois; 7 voyages de sarrasin, 1,376 minots de patates, 37 hottes de lin. Il a été récolté aussi 127 minots de navets et 3,200 bottes de foin."

Je ferai remarquer que la plus grande partie du défrichement se faisait alors dans les 5^{me}, 6^{me} et 7^{me} rangs: ces deux derniers déjà signalés comme moins productifs que leurs voisins. On a pu voir que les résultats obtenus, depuis, dans d'autres endroits, sont encore plus encourageants.

Quant aux cantons Chabot, Painchand et Chapais, les faits ne peuvent pas être invoqués, vu qu'aucun essai de colonisation, que je sache, n'y a été fait; mais tous ceux qui ont eu l'occasion de juger d'après la nature du sol, s'accordent à leur accorder tous les caractères d'une grande fertilité. Des rapports officiels confirment cette opinion.

Celui du ministre de l'agriculture, pour 1864, dit expressément :

"Dans Painchand, les terres sont bonnes. M. J. B. Dionne (de St. Paschal, conducteur des travaux sur le chemin Woodbridge) a observé sur les second et troisième rangs un sol très-avantageux pour y faire des prairies. Les terrains qui avoisinent le chemin Taché sont d'excellente qualité, boisés en partie d'érables et de mélèzes, et peu rocheux. Le sol au-delà du chemin Taché est de qualité supérieure. Le canton Chabot, situé à l'Est du canton Painchand, renferme aussi des terres d'un sol très-riche."

Nous lisons dans un autre rapport de 1869 :

"A peu près un tiers des terres le long du chemin Chapais (qui traverse les cantons Ixworth et Chapais jusqu'au chemin Taché) sont de bonne qualité; mais en arrivant au chemin Taché elles sont excellentes et couvertes de bois mêlés."

En voilà assez, je pense, pour permettre à tous ceux qui n'ont point de préventions, d'apprécier à leur juste valeur les ressources agricoles du champ ouvert à la colonisation dans le comté de Kamouraska.

J'ajouterai maintenant que l'industrie du bois et la fabrication du sucre d'érable sont encore des sources de revenu dont le colon peut tirer profit sans nuire à sa principale industrie. La proximité des anciens établissements et des moyens faciles de communication d'une part, et la rareté de certains bois dans les vieilles paroisses de l'autre part, donnent au colon l'avantage de bénéficier des meilleures pièces de son défrichement.

A ma connaissance, plusieurs propriétaires de St. Héldue, de St. Alexandre et de St. André ont fait venir de Pohénégamook du cèdre pour rez-de-chaussée et lambourdes, du bardeau, de la planche et des madriers de cèdre et de pin, ainsi que du bois franc propre à la confection des voitures de fermes. Pendant l'année 1879, il a été scié au même endroit 17,000 planches ou madriers; et il a été fait 1,800,000 bardeaux. En supposant que la planche ou les madriers se vendent \$7 le 100, et que le bardeau en ordre vaille \$2 par mille, la quantité du bois exploitée représenterait un capital de \$3,790, ce qui donne \$11.84 par tête de la population de ce canton.

Des magnifiques érablières offrent la facilité de faire du sucre en abondance. Les printemps derniers les sucreries du Pohénégamook ont produit 45,000 livres de sucre, dont près de la moitié a été fabriquée par les colons et le reste par les cultivateurs des paroisses du fleuve.

Le même canton possède de bons pouvoirs d'eau. Un moulin à farine et trois moulins à scie sont déjà en opération et un autre moulin à scie est en construction. Il y a aussi un forgeron et plusieurs charpentiers résidents.

L'instruction est donnée actuellement à une soixantaine d'enfants; par deux écoles entretenues au frais du Gouvernement et des propriétaires qui sont cotisés à cet effet.

Tous ces faits indiquent le progrès et la prospérité; mais le mouvement de la population et la proportion des travaux exécutés sont encore plus significatifs. Les premiers essais de colonisation paraissent dater de 1864 ou 1865. Les premiers colons étaient John White, Thomas Fox, Olivier Lefebvre et François Sirois. En 1871, il y avait 120 Ames, 26 occupants propriétaires; 283 acres de terre étaient défrichées. Aujourd'hui on compte 330 Ames, 80 familles, 12 jeunes gens établis et non mariés, 60 maisons et environ 3,000 acres de terre en état de culture. Pendant l'année 1879, 500 acres ont été défrichés, 350 semés en blé, 700 en orge, et 70 en patates.

La plus grande peine d'un colon est souvent de se voir privé du secours de la religion. Au Pohénégamook un semblable malheur n'est pas à craindre, car un prêtre y réside depuis cinq ans. Le canton a été érigé en paroisse, sous le vocable de St. Eleuthère, et possède une chapelle et un presbytère. Une autre paroisse pourra être formée dans la circonscription actuelle, lorsque tous les rangs seront établis.

Une autre considération de la plus haute importance est celle des moyens de communications. Des chemins, des chemins! crie-t-on de toute part, et la colonisation avancera rapidement. Le Gouvernement a déjà répondu aux vœux populaires en consacrant à cette fin une partie de son budget. Mais la demande en est si générale, que la subvention annuelle, telle qu'elle est actuellement, ne suffit pas.

Pourrait-on faire plus pour la colonisation? A-t-on donné assez d'attention à cette question vitale? Voilà des points qui méritent d'être étudiés. Je ne le ferai pas aujourd'hui, cependant; les bornes qui me sont assignées, dans ce travail, ne me le permettent pas. Je veux seulement me contenter de faire connaître les chemins de colonisation qui existent dans le comté de Kamouraska, et ceux dont l'ouverture devrait se faire au plus tôt.

Il y a déjà trois routes transversales qui conduisent des paroisses du fleuve aux cantons situés en arrière des Allégany. Le chemin Pohénégamook ou de St. Alexandre a une longueur de 25 milles et commence au 5^{me} rang de St. Alexandre, pour aboutir à la frontière; il reste encore à peu près un mille de ce chemin à ouvrir.—Le chemin Woodbridge, d'une longueur de 18 à 20 milles, se rend au chemin Taché; près de 2 milles de ce chemin sont encore à faire.—Le chemin Chapais ou de St. Onésime a son point de départ à la paroisse de St. Anne de la Pointe; traverse les cantons Ixworth et Chapais, et est tracé jusqu'à la ligne provinciale; une vingtaine de milles sont à ouvrir ou à parachever.—Au Pohénégamook, dans le quatrième rang, 24 milles de chemin sont ébauchés et un mille reste entièrement à faire; dans les 5^{me} et 6^{me} rangs, trois